

Chasse nationale à l'art du rodéo urbain

Partage Réseaux sociaux avec Public

Par Gilbert Coqalane

Le 5 septembre 2022,

Force est de constater que cet été 2022 est marqué par la prédominance dans les médias, et donc dans l'actualité, d'autres champs comme celui de la politique du rodéo urbain.

Le terme rodéo urbain est à comprendre comme figure et course, voire comme un art, si vous constatez une corrélation avec le refus d'obtempérer, vous avez subi sûrement un amalgame médiatique, c'est un autre sujet, même si celui-ci peut être une conséquence de la répression des rodéos.

La pratique du rodéo urbain est réprimée en France, fermement condamnée par les différents membres du gouvernement actuel, non appréciée par une partie de la population.

Du point de vue des praticiens, du moins ceux dénoncés par les opposants à cette pratique (car cette pratique est certainement plus répandue dans les campagnes, dans les champs et autres terrains de sport, j'en suis un ancien praticien), la cible est : des jeunes arabes ou noirs, et comme lieu cible : les cités.

Nous pouvons le constater par le fait que cette pratique scandalise une partie particulière de l'échiquier politique.

Et malgré une augmentation de la répression, des mots d'ordre, nous constatons un nombre croissant de praticiens, d'événements et de façon inéluctable de faits divers.

C'est par conséquent une répression contre productive, inefficace, qui va à l'encontre de la sécurité, financièrement contestable et mettant en difficulté les policiers.

Même si nous pouvons le constater et le comprendre de nous-même, nous avons la confirmation par la sociologie que l'espace public est largement entravé pour ces jeunes habitants évoluant dans un espace sans service public, dépourvu de structures culturelles et artistiques, de parcs et autres espaces verts (cf : Le combat d'Adama Traoré par Assa Traoré et [Geoffroy de Lagasnerie](#) / particulièrement chapitre Espace public).

Le seul endroit possible de liberté en raison de la petitesse des appartements et de la cohabitation familiale est donc le bas de l'immeuble, la route devant les barres ou le terrain vague au bout de la cité, c'est donc ici qu'émerge la répression mais également la création. Création en plusieurs stades, de façon primaire pour tuer l'ennui puis tisser des liens, créer une communauté et potentiellement pour finir même sans le savoir/ vouloir / l'imaginer / le rêver créer un art.

Art qui a ses codes, ses tenues, ses machines, ses bruits (qualifiés aussi de " mélodie ") ses odeurs, son histoire, ses liens avec d'autres arts (musique, cinéma, photographie...) et avec d'autres sports, le tout largement " emprunté " pour l'économie par le biais de l'équipement, de la musique et de la mode par exemple.

Cette pratique est potentiellement associée à l'art urbain et comme les autres pratiques de cette grande famille, elles ont subi également à différentes époques et pour différentes raisons les foudres des institutions et du public (exemple : graffiti, parkour, performance).

Certaines de ces composantes (ou alors partiellement) de l'art urbain sont désormais légitimées par les pouvoirs publics et même promues dans les collectivités.

Le fait que pendant des décennies les praticien.nes de l'art urbain aient subi la répression policière, judiciaire et l'évincement des institutions artistiques et que désormais ce sujet historique soit trop peu mis sur le devant de la scène, instaure méfiance, rejet ou alors le fameux " Je t'aime moi non plus ".

Le rodéo urbain emprunte le même parcours.

Avec cette vision politique et cette répression, nous pouvons constater une entrave et un effacement d'une pratique.

La pratique du rodéo urbain de fait et par définition devient culturelle voir artistique. Or une pratique culturelle ou artistique soit on la soutient soit on la combat.

Le mot soutien, il faut le comprendre dans des nuances larges, selon les personnes, mais par exemple dire que cette pratique est existante, qu'elle a ses codes, ses équipements, ses territoires, ses histoires, ses protagonistes, avec ses transmissions, ses évolutions passées et futures, disons qu'admettre, nommer, c'est déjà faire exister.

Concernant les accidents et les victimes ou autres entraves à la circulation, même s'il n'est pas question de cautionner ou de négliger les victimes (qui sont aussi les praticiens), nous pouvons nous questionner sur le traitement des condamnations, car il existe en France des pratiques ayant cette même configuration.

Sans reconnaissance de cet art, comment peut-on ne serait-ce que penser à un éventuel encadrement ? accompagnement ? penser à des équipements ? imaginer des découvertes, des rencontres ?

Prenons l'exemple de la chasse, qui chaque année totalise un grand nombre de victimes, cette pratique est autorisée par la loi, subventionnée par l'état, et encensée par une grande partie de nos représentants dont le président de la république Emmanuel Macron, ce qui entretient de fait une culture, un art, un sport qui ne perdureraient peut être pas de façon naturelle.

La chasse, pratique sous perfusion de l'Etat, contre la chasse nationale d'une pratique culturelle, qui se développe sous nos yeux malgré la politique de répression et d'effacement.

Or ces deux pratiques ont lieu dans le même pays, sous la même législation, il est logique de questionner cette différence de traitement, et de demander une justice impartiale pour tous les habitants. L'autorisation et l'encadrement de ces deux pratiques ou la répression et la condamnation de ces deux pratiques.

L'art est une forme qui ne se maîtrise pas et qui ne doit être validée par une poignée de personnes, encore moins par une institution, généralement sans lien avec le milieu artistique, si la distinction se fait, elle devient un outil d'oppression contre une population, des corps, des avenir et des rêves (pour citer le livre ci dessus).

En tant qu'artiste invisible, urbain, et à titre individuel, je ne souhaite pas participer à cette répression, aussi modestement, je me désengage par cet écrit et je m'engage dès maintenant dans mes fonctions à évoquer par différentes manières cette pratique. Je ne pense pas être le seul, j'espère que nous serons plus nombreux...

Pour commencer la découverte dès maintenant et instaurer d'autres langages, le rodéo urbain s'appelle aussi et surtout le cross bitume.

Illustration : Le progrès Lyon (place Ternay).

Les mêmes dispositifs qui ont permis l'arrêt de la précarité arrêtent ici le rodéo urbain...

Gilbert Coqalane

Artiste, Président du CDRAO (Centre documentation recherche application des offensives) et des éditions l'armée recrute. Fondateur du perturbationisme. Médiateur scolaire.

Membre du conseil d'administration de la fédération de l'art urbain.

